



Atelier 3

L'approche locale du changement climatique et de la prévention des risques

Animateur ▪ Michel Cenuit, Certu

Témoins

- Daniel Delalande, DGEC-MEEDDM
- Christian Labie, Rhône-Alpes Énergie Environnement
- Valéry Masson, Météo-France
- Anne-Marie Levraut, DGPR-MEEDDM
- Guy DANIEL, adjoint au maire de Sommières

Quelles sont les échelles – nationales, régionales, locales – les mieux adaptées pour traiter des problèmes d'atténuation et d'adaptation ? Comment prendre en compte les spécificités territoriales et comment mobiliser les différents acteurs ?

Cité internationale de Lyon, les 2 et 3 février 2010

Michel Cenu, Certu

Nous avons tous en tête les conséquences possibles que le changement climatique pourrait avoir sur les phénomènes extrêmes, leur intensité, leur fréquence. La prévention des risques est un sujet à part entière, mais c'est aussi un très bon exemple des difficultés et des moyens que nous avons pour répondre à une problématique d'adaptation au changement climatique s'il y a lieu mais aussi tout simplement aux phénomènes météorologiques saisonniers. On traite, à travers la prévention des risques, de la question de la vulnérabilité urbaine, comment la ville peut encaisser ces risques et comment l'on traite la question de la préparation à la gestion de crise. On traite aussi de la capacité d'une ville à retourner à la normale, la résilience. Indépendamment des variations climatiques, dont les conséquences peuvent être plus ou moins évidentes sur les phénomènes d'inondation, de sécheresse, il y a ici tout un champ d'action en tant que tel.

Le Certu s'y implique parce que la ville concentre la majeure partie de la population, l'essentiel de l'activité économique. C'est donc le champ privilégié de l'action.

S'agissant du réchauffement climatique, il est en marche et nous devons nous y adapter. Que ce soit sur le domaine des risques, sur le changement climatique, des initiatives ont été prises au niveau national mais l'on voit qu'un problème global se retrouve dans les deux champs, à savoir comment passer de ce global à l'action locale, quelles sont les échelles géographiques et de temps pour agir, comment décliner les engagements nationaux aux échelles régionales, comment prendre en compte les spécificités territoriales et comment travailler ensemble.

•Exposé

Daniel Delalande, DGEC-MEEDDM

Le département de lutte contre l'effet de serre est au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat. Aujourd'hui, dans cette Direction, nous avons regroupé les trois problématiques que sont l'énergie, le climat et l'air.

A la question de savoir quelles sont les échelles les mieux adaptées pour les problèmes d'atténuation et d'adaptation, il n'y a pas de frontière. Il vaut mieux traiter le problème de la complémentarité des instruments de politique publique. Par exemple, réduire une tonne de CO₂, que ce soit à Paris ou à Moscou, a le même impact climatique. En revanche, les instruments conduisant à cette réduction auront des effets externes qu'il faut prendre en compte pour avoir une politique efficace et cohérente.

S'agissant de l'adaptation, nous savons que le changement climatique aura des impacts territorialisés. A priori, notre niveau d'intervention sur ces impacts devrait être territorial. Toutefois, les dommages du changement climatique seront tels que l'on ne pourra pas le cantonner à un territoire. Il n'en demeure pas moins que les villes et les territoires sont un lieu important pour lutter contre le changement climatique. En effet, les villes ont la gestion d'un certain patrimoine qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la gestion des documents d'urbanisme, sachant que ces derniers ont un impact très important sur les formes urbaines et sur des impacts en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un scénario a été réalisé par des laboratoires, dont le but était de savoir quels étaient les meilleurs scénarios à l'horizon 2050 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans un premier temps, les modélisateurs ont envoyé un signal prix, lequel en augmentant conduirait à davantage de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans un deuxième temps, ils ont rentré une organisation spatiale différente dans leur modèle. En mettant en place des formes urbaines qui soient capables de réduire les émissions de gaz à effet de serre, on diminuait le prix à la tonne de CO₂ et l'on atteignait à moindre coût les objectifs de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, soit de division par deux. Le message de ces scénarios était de dire qu'il n'y a pas uniquement des instruments économiques, comme la taxe ou le système d'échange de quotas, mais qu'il y a également des instruments qui relèvent plus de la politique de

l'urbanisme. C'est à partir de ce constat et de cette analyse de l'importance des différentes échelles territoriales que le Grenelle propose trois outils :

- L'introduction dans le droit d'urbanisme des problématiques efficacité énergétique et changements climatiques : les collectivités territoriales, à côté des objectifs traditionnels, ont désormais un objectif en terme de lutte contre le changement climatique.
- L'obligation pour les communes et toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants de produire un plan climat énergie territorial : il devra s'asseoir sur un constat d'évolution des émissions et sur un programme d'action. Il aura une périodicité qui sera rendue publique. A cela se rajoute l'obligation des bilans des émissions de gaz à effet de serre : pour les entreprises de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 salariés, et les collectivités territoriales.
- La création des schémas régionaux climat/air/énergie : on va demander que ce schéma soit co-élaboré par l'État et le conseil régional. Ces schémas vont devoir intégrer les trois problématiques et d'essayer d'être le plus cohérent possible dans les outils de mise en œuvre. Ces schémas auront pour objectif d'essayer de trouver une cohérence entre les différents échelons territoriaux. Les plans climat/énergie territoriaux devront être compatibles avec les schémas régionaux. Comme les SCOT et les PLU doivent prendre en compte les plans climat/énergie territoriaux, l'idée est d'avoir une articulation qui soit la plus cohérente possible entre les documents d'urbanisme et le niveau supérieur des schémas régionaux.

Christian Labie, directeur de Rhône-Alpes Énergie Environnement

L'Agence régionale d'Énergie Environnement en Rhône-Alpes est une structure d'une trentaine d'années. Elle a l'avantage de réunir un certain nombre de partenaires répartis en cinq collèges dont plus de la moitié sont des collectivités territoriales de tout niveau. Historiquement, son objet était de travailler sur la maîtrise de l'énergie, les économies et le développement des énergies renouvelables. Au début des années 90, elle est venue davantage sur l'environnement et sur le développement durable avec l'approche des agendas 21 locaux.

La structure intervient sur trois grands thèmes :

- Une fonction de centre de ressources et d'échanges, avec de la sensibilisation, des bases de données, de l'information mise à disposition,
- Une fonction de conseil et d'accompagnement de porteurs de projet,
- Une fonction d'accompagnement et de mise en œuvre de programmes à l'échelle d'un territoire (pays, département, région).

Les actions de la structure sont menées sur les aspects climat et lutte contre le changement climatique. Les cibles des premières réunions étaient les décideurs (collectivités locales, responsables d'entreprise). Nous avons démarré au début des années 2000 par la mise en place d'un observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre. Cet observatoire est financé par l'État (ADEME) et la région. Il y a un an et demi, nous avons fait un rapprochement avec les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Nous sommes actuellement en train de constituer une base de données commune.

Nous avons commencé à regarder l'adaptation en 2006/2007, le travail ayant débouché sur un guide «Changement climatique, comment s'adapter en Rhône-Alpes ?», compilant ce qui se faisait de façon séparée par divers organismes en région, sur les aspects risques naturels, ressources en eau, montagne, tourisme, industrie...

Une autre démarche régionale concerne un groupe de recherche et d'actions sur l'adaptation au changement climatique, créé dans la foulée de la publication du guide, avec les

organismes qui avaient participé. Ce groupe permet de mettre en place des outils et des actions communes au niveau local ou régional.

Quelles sont les échelles adaptées ? L'adaptation est une question qui est locale par nature. Les évolutions climatiques peuvent être très différentes entre deux territoires relativement proches. De par leurs caractéristiques physiques ou géographiques, les territoires seront plus ou moins vulnérables. Par ailleurs, toute collectivité locale est concernée. Il y a nécessité d'inscrire toute décision d'aménagement ou d'investissement de long terme dans une logique d'adaptation au changement climatique. En outre, la question de la bonne échelle ne doit pas être source d'inertie. La lutte contre le changement climatique doit être menée à toutes les échelles du territoire, selon les compétences de chaque collectivité, de façon concertée avec les autres acteurs impliqués, notamment d'autres territoires.

Comment mobiliser les différents acteurs et les faire travailler ensemble ? La mobilisation doit se faire autour d'un projet concret partagé entre les différents acteurs. Les réseaux doivent associer des acteurs issus du monde de la recherche, les institutions, les collectivités locales, des acteurs privés.

Valéry Masson, Météo-France

Les impacts du changement climatique sur la ville peuvent être divers. Ils se classent en trois grandes catégories : les hausses des niveaux des mers, les phénomènes liés à l'eau (fortes pluies, inondations, ouragans), les phénomènes liés aux vagues de chaleur (canicule, désertification, feux de forêts gigantesques). Différentes questions se posent face à ces impacts : impacts sociaux, économiques, environnementaux... Par exemple, va-t-on consommer davantage d'énergie en été qu'en hiver du fait des climatiseurs ? Par ailleurs, il va falloir, pour chaque ville, construire des stratégies d'adaptation propres.

S'agissant du phénomène de canicule, en 2003, nous avons noté des impacts particuliers, notamment sur les grandes villes. D'après une simulation climatique de la température moyenne en été sur tout le 20^{ème} siècle, et d'après un scénario de changement climatique pour le 21^{ème} siècle, 2003 pourrait s'apparenter à un été frais à la fin du siècle. Si l'on veut adapter une ville au changement climatique, cette adaptation doit être modulable en fonction des différents scénarios du futur pour lesquels nous ignorons encore lequel sera le bon. Par ailleurs, les îlots de chaleur dans les villes, qui peuvent impliquer la nuit jusqu'à huit degrés de différence avec des lieux en campagne, ne sont pas dus au CO₂ relâché par la ville. Celui-ci contribue au réchauffement climatique mais ne contribue pas à réchauffer l'air au-dessus de la ville. Ce n'est pas non plus dû à la pollution. C'est en fait lié à l'imperméabilisation des surfaces. Ainsi, si nous avons moins de surfaces imperméables, plus de végétation, on va diminuer l'îlot de chaleur.

Pour simuler les interactions entre le changement climatique, le climat urbain et les villes, nous sommes obligés d'arriver à des approches interdisciplinaires, en tenant compte des aspects réchauffement climatique, évolution de la ville, évolution des modes de vies (transport, chauffage, climatisation).

Nous avons travaillé sur le projet du Grand Paris pour regarder quel pouvait être l'impact des scénarios proposés par les urbanistes et architectes sur le climat. Plusieurs hypothèses ont été avancées, sur l'agriculture dans une zone de 50 km autour de Paris, sur les forêts, sur les lacs. La première hypothèse était de modifier les cultures céréalières en cultures maraichères. Cela aurait un impact en période de canicule. Il a également été proposé d'étendre les forêts de 30% dans la zone et de les valoriser en termes de bois énergie ou bois pour la menuiserie. Une autre proposition était d'étendre les lacs, principalement en amont de Paris. Il a été proposé de coupler un scénario avec des peintures plus réfléchissantes de l'énergie solaire permettant d'avoir des surfaces plus fraîches. Pour simuler l'impact de ces modifications dans le climat futur, nous avons pris l'épisode de la canicule 2003 couplé avec les scénarios d'aménagement : soit l'état actuel de la région parisienne, soit l'état en 2030 proposé par le scénario d'Yves Lion. Nous avons fait deux simulations de la température de l'air, avec un modèle atmosphérique et nous avons regardé

l'impact sur la température nocturne. Nous avons jusqu'à trois degrés en moins dans la région périurbaine et un refroidissement de deux degrés dans Paris intramuros.

En conclusion, cette simulation a permis de sensibiliser les architectes et les urbanistes au microclimat urbain. De plus, il est possible de faire des aménagements urbains d'assez grande ampleur, mais réalistes, qui auront un effet sur le climat local.

Michel Cenut, Certu

Votre présentation rejoint un autre atelier intitulé «ville et nature, biodiversité, paysage et eaux pluviales». On commence à s'apercevoir que la présence de la nature en ville et de l'eau a aussi un rôle sur le rafraîchissement.

•Questions de la salle

Xavier Robin, chargé de l'environnement, ville de Villefontaine

Par rapport aux possibilités techniques pour influencer sur l'îlot de chaleur, quelle est l'ampleur d'application de ces techniques pour réaliser les deux à trois degrés d'économie ?

Valéry Masson

Il s'agit de toute la zone périurbaine pour les peintures des toits. Il s'agit d'une opération de rénovation de grande ampleur.

Bénédicte Salle, responsable d'opérations, Rouen Seine Aménagement

Nous travaillons sur une opération visant à réfléchir sur l'évolution des villes de demain face au réchauffement climatique. Nous réfléchissons aux aspects des îlots de chaleur en milieu urbain, et sur un système pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, avec l'utilisation de la géothermie à l'échelle d'un quartier. Quel est lien qui est fait entre les services de l'État et les différentes initiatives européennes ? Quel lien existe entre les programmes européens mis en œuvre sur ces aspects, les décisions de l'État et le chargé d'opération sur son projet urbain ? Quels sont les financements possibles pour ce genre d'adaptation ?

Daniel Delalande

S'agissant du calendrier, pour les schémas régionaux, il s'agit d'un an après la promulgation de la loi. La loi devrait être promulguée en juillet/août et le schéma devrait être élaboré en été 2011. Pour les plans climat/énergie territoriaux, la date est 2012, ainsi que les bilans. Sur les liens entre les services de l'État et l'Union Européenne, nous ne sommes pas toujours impliqués dans les programmes. Toutefois, pour les bilans des émissions de gaz à effet de serre, nous avons des échanges avec l'Union Européenne puisque la Commission Européenne souhaiterait que l'on harmonise les démarches en termes de bilan. Le Ministère a mis en place un groupe intitulé «ville et changement climatique», qui a une vocation internationale et européenne : il réunit les collectivités locales mais également les services de l'administration. Nous avons créé quatre sous-groupes de travail : un premier groupe sur les inventaires, un groupe sur les financements que l'on pourrait mettre en place pour les villes, un groupe institution et un groupe juridique.

Concernant les financements, un certain nombre d'outils ont été mis en œuvre à travers les lois du Grenelle : les tarifs d'achat, le fonds chaleur, des aides spécifiques, le crédit d'impôt au développement durable, les certificats d'économie d'énergie. Nous engageons par ailleurs une réflexion sur le financement de l'adaptation. En termes de fonds structurels européens, nous avons quelques programmes qui sont limités. Il faut noter qu'en termes de dommages et de montant de l'adaptation, tout dépendra du type de scénario. Il faudra mettre en contrepartie du coût d'une action le bénéfice à échapper aux dommages.

Pour établir le plan national d'adaptation, le Ministre a souhaité qu'il soit élaboré sur la base d'une concertation. Dans le groupe sur les moyens, nous traiterons de la thématique du financement, sachant que des pistes ont été ouvertes dans la stratégie nationale.

Jean Frebault, conseiller développement, Grand Lyon

Il aurait été souhaitable, dans l'exposé de Météo France, d'approfondir les leviers qui permettent de s'adapter au changement climatique. L'objectif est de faire baisser un peu la température, mais il pourrait être de savoir comment se protéger de températures plus élevées. Par ailleurs, on pourrait s'intéresser à un spectre beaucoup plus large de leviers d'actions de l'aménagement urbain : forme urbaine, largeur des rues, végétalisation dans la ville...

Valéry Masson

Nous venons effectivement de commencer divers projets de recherche, notamment avec le centre scientifique et technique du bâtiment, pour travailler sur d'autres aspects liés à la structure du bâtiment, aux formes urbaines, à la végétation. C'est une piste que nous commençons à explorer.

Marie-Claude Malhomme, MCM Conseils

N'existe-t-il pas des leviers dans d'autres pays, des expérimentations desquelles s'inspirer ? Par ailleurs, concernant les groupes en place pour le plan d'adaptation, aurons-nous des éléments avant 2012 ?

Valéry Masson

S'agissant d'aller chercher d'autres compétences en Europe, les Allemands ont des recherches plus avancées sur les éco-quartiers, les toitures végétalisées. Une structure européenne de recherche vient de se mettre en place sur la question du climat et l'un de ces ateliers aura pour thème le changement climatique et la ville.

Daniel Delalande

Concernant les groupes, il est prévu qu'ils remettent leurs recommandations et propositions courant juin. Il y aura ensuite une consultation au niveau régional et une consultation du public, avec une remise du rapport au Ministre en octobre. Ce rapport sera rendu public.

Jean-Paul Chirouze, Association scientifique et technique pour l'environnement

Comment articuler une planification d'objectifs avec une planification sur les moyens, sous contrainte de moyens limités ? La question entre l'État, la région et le local est aussi de savoir comment l'on fait pour confronter des ambitions et des objectifs généraux avec des moyens limités ?

Daniel Delalande

Ce que montre Copenhague est que maintenant, on n'arrive même plus à se mettre d'accord sur les objectifs. Si l'on s'est mis d'accord sur la question de deux degrés, on ne s'est pas mis d'accord sur les étapes intermédiaires en termes d'objectifs pour 2020 qui permettraient de ne pas dépasser les deux degrés.

Sur les moyens, l'État, via le Grenelle, a mis en place un certain nombre de moyens. A ce titre, la dépense fiscale liée au crédit d'impôt au développement durable est de 2,7 milliards l'année dernière. Il faut effectivement trouver la bonne articulation sur les outils de financement et les schémas sont l'occasion de poser cette problématique.

Christian Labie

Concernant les stations de montagne, sur les cinq pays principaux de l'Arc alpin, il y a 660 stations de ski. Si nous avons +2° de réchauffement, nous perdons un tiers des stations en matière d'enneigement naturel viable. Si nous avons +4°, nous en perdons deux-tiers. Pour s'adapter, les canons à neige ne sont pas évidents à une telle échelle. De plus, un canon consomme environ 5 000 m³ d'eau par an. La solution de court terme pour maintenir en état certains fonctionnements n'est pas évidente. Le service public a des responsabilités importantes en la matière, par rapport à des phénomènes où le privé n'ira jamais comme les risques majeurs naturels (éboulements, coulées de boues). Il faut donc se poser la question de mobiliser les différents acteurs et de les faire travailler ensemble.

•Exposé

Anne-Marie Levraut, direction générale de la Prévention des Risques, MEEDDM

Nous savons qu'un certain nombre de risques naturels seront aggravés par le changement climatique, mais déjà aujourd'hui, il existe un grand nombre de risques naturels qui se sont produits dans le passé, comme la crue de 1910 à Paris, ou le récent séisme d'Haïti. Le territoire français est exposé à de nombreux risques naturels. Sur le territoire métropolitain, les inondations sont le risque le plus courant et le plus coûteux. Si l'on prend l'ensemble du territoire national, le risque le plus grave est sans doute le scénario du séisme historique aux Antilles dont on pourrait craindre qu'il soit du même ordre que celui d'Haïti, avec des conséquences dramatiques en matière de vies humaines. En fonction des risques naturels et de leur nature, ils seront ou non aggravés ou modifiés par le changement climatique.

Dans la prévention des risques naturels, la problématique de l'approche locale et de la ville durable, toutes les villes sont construites dans des sites vulnérables, beaucoup de nos grandes villes sont construites au bord de cours d'eau.

La politique de prévention des risques naturels se place dans le cadre d'une réflexion internationale, avec notamment une organisation au niveau de l'ONU, lequel a fait un travail important ces derniers temps sur les liens entre prévention des catastrophes naturelles et pauvreté. Ainsi, on constate que les conséquences des risques naturels sont d'autant plus importantes que le pays est pauvre, avec un engrenage puisque le pays est plus vulnérable s'il est pauvre et mal éduqué. La capacité à rebondir après une crise peut être améliorée par des mesures liées à l'éducation. L'Europe s'est saisie plus récemment des problématiques de prévention des risques naturels, avec la directive de 2007 sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, devant être mise en œuvre au cours des prochaines années. L'Europe s'est également intéressée de manière plus globale aux problématiques de risques naturels via deux communications de février 2009 qui encouragent la mutualisation des connaissances et la recherche.

Au niveau français, la politique de prévention des risques naturels est composée d'une architecture de différents textes, notamment celui de 1982 qui a permis de rembourser, via le système assurantiel, les catastrophes naturelles qui ne sont pas des phénomènes assurables, avec l'obligation de payer une surprime sur tous les contrats d'assurance habitation ou véhicule. En contrepartie, l'État s'est engagé à mettre en place une politique de prévention et de limiter l'augmentation des enjeux en zones exposées aux risques naturels. Par ailleurs, les différentes lois ont mis l'accent sur la sécurité des personnes et sur la responsabilisation. La loi de 2004 va jusqu'à dire que chacun est responsable de son comportement et doit se comporter comme un acteur en matière de sécurité civile. Les objectifs de la prévention des risques naturels est d'éviter les catastrophes naturelles majeures, celles qui compromettent durablement la vie des territoires, et de réduire les conséquences dommageables des risques naturels sur les personnes, les biens, les territoires, leur développement.

Les phénomènes naturels sont inévitables et la seule chose que nous puissions faire est de réduire notre vulnérabilité et adapter nos comportements, nos biens, notre aménagement du territoire, nos constructions, nos activités. Par rapport à la ville, cela pose la question de la ville résiliente, sachant que l'enjeu d'un redémarrage le plus rapide possible après la catastrophe est très important. La politique de prévention des risques est déclinée au niveau du territoire, puisqu'il n'y a pas deux enjeux identiques, avec une nécessité de solidarité pour faire face aux impacts (solidarité foncière, territoriale). En la matière, nous rencontrons la difficulté à mobiliser les acteurs et de les faire travailler ensemble autour d'un projet.

La politique de prévention des risques naturels s'articule autour d'un ensemble de piliers de la prévention. Il faut utiliser tous les leviers disponibles : la connaissance des phénomènes naturels, la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité, le suivi et la surveillance des aléas, voire la prévision, l'information préventive, la prise en compte des risques dans

l'aménagement. Il ne s'agit pas d'interdire, mais de gérer et trouver des solutions communes à la politique de prévention. Au niveau des outils, on retrouve donc tout ce qui concerne les travaux d'aménagement et de protection. C'est une politique qui a été beaucoup portée depuis le XIXème siècle, sur laquelle on s'interroge aujourd'hui parce que les instruments de protection peuvent eux-mêmes devenir des sources de danger, comme le vieillissement des digues et la carence de maîtrise d'ouvrage qui font que des ouvrages qui étaient construits pour protéger finissent par tuer s'ils rompent. Il faut à ce titre insister sur l'opportunité que représentent les opérations de renouvellement urbain, pour essayer de remettre à niveau l'habitat existant.

Tout ceci pose la question du risque acceptable et de la gouvernance. L'État met en œuvre des lois, mais à une échelle plus fine, tout n'est pas défini dans la loi et la question du risque acceptable est très difficile. Au mois de septembre dernier a été installé le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs au niveau national, instance qui permet de discuter entre les différents ministères, les parlementaires, les élus locaux et des personnalités qualifiées, autour des sujets de la politique de prévention des risques pour qu'elle soit connue, comprise, acceptée voire partagée et qu'elle puisse évoluer.

Enfin, en matière de prévention des risques, il y a toutes les échelles : nationale, pour donner des règles, puis une déclinaison à différentes échelles locales. Au niveau de l'échelle de temps, nous avons des difficultés de dialogue. L'État se doit d'avoir des visions à long terme et nous sommes souvent confrontés à des incompréhensions ou à des conflits de politiques publiques puisque les collectivités peuvent avoir une vision d'enjeu de développement qui n'est pas à la même échelle temporelle.

Au niveau du changement climatique, il est clair que la sécheresse géotechnique sera accrue avec l'augmentation des canicules. Financièrement, si les scénarios se révèlent, cela peut représenter 600 millions à 1,3 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, nous considérons que l'adaptation au changement climatique est peut-être une opportunité pour améliorer la politique de prévention des risques. Cette politique va avoir un certain nombre d'évolutions. Des questions se discutent au niveau du littoral dans le cadre du Grenelle de la Mer. Le plan national d'adaptation aura un volet risques naturels. La directive européenne sur les inondations permet de changer de logique : au niveau de chacun des grands bassins hydrographiques, et au niveau des territoires les plus impactés par les risques d'inondation, on va adopter une démarche de projet, c'est-à-dire s'interroger sur le diagnostic à l'heure actuelle et sur les objectifs de réduction des conséquences dommageables du risque inondation que l'on se fixe.

Guy DANIEL, adjoint au maire de Sommières

La ville de Sommières compte 4 500 habitants. Elle est située dans le Gard, au bord du Vidourle. Le 9 septembre 2002, les eaux sont montées à 8 mètres. Certaines habitations dans les quartiers anciens avaient 1,20 mètre au premier étage, soit plus de 5 mètres au niveau du sol. Un plan communal de sauvegarde a donc été mis en place, il comporte trois états de vigilance : état de veille, état d'alerte et état de crise. En 2009, il y a eu 9 états de veille, 2 états d'alerte et 1 état de crise. L'état de veille fait suite à des vigilances météo orange. Nous disposons d'un plan d'intervention gradué qui permet de définir, suivant les niveaux de crise, les quartiers de Sommières atteints par les différents niveaux.

Au niveau de l'organisation des cellules, la cellule de crise comporte quatre cellules : une cellule de commandement, une infrastructure logistique, une cellule hébergement et la cellule communication, chaque cellule ayant des personnes et des rôles bien définis.

Au niveau des moyens de communication, par téléphone, la cellule peut agir sur les préfetures, les écoles, la police, les correspondants de quartier, les pompiers, les mairies en amont et en aval.

Nous disposons de divers moyens de communication avec la population. Certains sont très anciens comme la sirène, un circuit de haut-parleurs, des affichages en mairies et des correspondants de quartiers. Par téléphone, nous disposons d'un serveur vocal où toute

personne qui n'entend pas la sirène et les haut-parleurs peut se renseigner sur l'évolution de l'inondation. De même, notre page internet «inondation» permet d'avoir ces informations. En outre, lorsque l'alerte est déclenchée, nous pouvons appeler 2 000 personnes en 20 minutes, avec un suivi pour savoir si les gens ont été appelés ou pas. Notre dernier relai est la radio France Bleu Gard Lozère qui permet de donner des informations, notamment en cas de panne électrique. A ce titre, la mairie a mis en place un groupe électrogène puissant qui lui permet d'être alimentée, même en cas de coupure électrique.

Au niveau des travaux réalisés, les barrages écrêteurs d'une contenance de 30 millions de mètres cubes n'ont pas permis de protéger Sommières lorsqu'il est tombé 1 000 millimètres d'eau en l'espace de 48 heures.

Après les inondations de 2002, le pont de la ville a été pratiquement obstrué et nous avons peur qu'il parte. Le syndicat mixte départemental d'aménagement du Vidourle a profité de la courbe du Vidourle et a mis un bassin de rétention avec un peigne à embâcles. Ainsi, lorsque les gros embâcles vont arriver, ils seront retenus par le peigne.

Au niveau des travaux à faire, il est prévu des retenues collinaires en amont sur les affluents. En matière d'urbanisme et sur le bâti, notre PLU a été approuvé en février 2008, préalablement à l'approbation du PPRI qui a été approuvé en juillet 2008. Au terme de nombreux échanges et arbitrages avec les services de l'État, le PLU de la ville de Sommières a pris en compte le risque inondation tel que défini dans le projet PPRI.

Quelles sont nos préoccupations actuelles ? Dans le PPRI, il est préconisé de mettre les compteurs EDF au premier étage. Or, nous avons de grandes difficultés à ce qu'EDF le fasse. De plus, il faudrait une information régulière adressée à la population concernant les mesures imposées par le PPRI sur les constructions existantes. Actuellement, une étude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics est en cours de montage sous maîtrise d'ouvrage de la communauté des communes. Nous sommes en train de faire un PPR intercommunal.

La chambre de commerce et d'industrie de Nîmes a déjà conduit une étude sur la vulnérabilité, notamment celle des commerces en centre-ville.

S'agissant de la requalification d'un espace urbain en zone inondable, prévu dans le cadre de l'Agenda 21 local, il est question de reconquérir une friche urbaine et d'en faire un équipement collectif générateur de lien entre les quartiers et les populations. Malgré la possibilité de réaliser cet aménagement au regard du PLU et du PPRI et les acquisitions amiables réalisées, le préfet nous interdit de valoriser ces espaces. C'est certainement une erreur de lecture des textes et cela devrait s'arranger.

Par rapport à la sécurité des déplacements, au moment de la crise, des voies de circulation doivent être fermées par les services des routes du conseil général ou par le service de la mairie. Une procédure existe, elle définit qui fait quoi, quand et comment, en collaboration entre le Conseil général et la mairie. Nous souhaiterions que cette fermeture soit davantage dissuasive. Il s'agit actuellement de panneaux «route inondée» et malheureusement, des gens passent quand même, enlèvent les panneaux et oublient de les remettre. Nous souhaiterions que ce soient des barrières, que ceux qui décident de passer le fassent en connaissance de cause.

A Sommières, la Vidourle fait partie intégrante de notre vie et de notre patrimoine. Donc, les inondations aussi. Par une urbanisation réfléchie et cohérente, par l'aménagement de l'espace public en tenant compte des crues, par une communication la plus précise possible pour les habitants, essayons de minimiser au maximum leurs conséquences.

Michel Cenu, Certu

Nous voyons qu'à travers cette déclinaison locale, c'est toute la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion de crise que vous avez évoquée.